

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2022

Date de la convocation : 17 MAI 2022

Date de l'affichage : 17 MAI 2022

Séance ordinaire du VINGT-TROIS MAI DEUX-MIL-VINGT-DEUX

L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie
M. PELLISSIER Mathieu
M. ROCHETTE Christian (excusé)
Mme URBAIN Aurélie

procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
procuration à Mme RANCUREL Marie-France

Préalablement au lancement du déroulé de la séance, le Maire fait part de la demande de M. Christian ROCHETTE, absent excusé, formulée par mail, d'inscription à l'ordre du jour d'un point précis sur le chantier de la pumptrack. Quelques échos lui auraient indiqué que les délais ne pourront être tenus et que le budget annoncé sera dépassé. Ces deux points semblant avoir été décisifs dans la décision de la commission d'Appel d'Offre et du Conseil Municipal, il formule cette demande pour l'intérêt communal et l'utilité au débat public.

Le Maire précise qu'un point de situation sur l'avancement des projets communaux est inscrit à l'ordre du jour au niveau des questions diverses, le chantier de la pumptrack en fait partie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marc MARTINATO a été désigné secrétaire.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative n°1 détaillée ci-dessous pour permettre la démolition de l'immeuble acquis par la commune à La Girard en vue de créer un parking.

Article	BP 2022	Diminution de crédits	de	Augmentation de crédits	de	BP modifié
020 – Dépenses imprévues d'investissement	50 000		15 000		0	35 000
Opération 168 Article 2152 – Installations de voirie	20 000		0		15 000	35 000
Total après DM	70 000		15 000		15 000	70 000

4. SUBVENTION AU CLUB DES ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés vote une subvention de 3 000 € au profit du Club des Associations pour participer financièrement à l'organisation des manifestations programmées en 2022 : « Les nuits blanches du lac bleu » et le spectacle « Papagalli ».

5. PARTICIPATION A LA FETE DE LA BREBIS DE PONTAMAFREY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote une participation financière de 130 € au profit du Syndicat Départemental des Eleveurs de Moutons de la Savoie pour l'achat d'une cloche dans le cadre de la Fête de la Brebis 2022. Un élu volontaire sera présent pour la remise des prix.

6. RESSOURCES HUMAINES

✓ SUPPRESSION/CREATION D'UN EMPLOI A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu l'exposé du Maire sur la possibilité de renouveler un contrat à durée déterminée en application de l'article 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, au-delà de la période maximale de 6 ans, en contrat à durée indéterminée, et considérant qu'un agent en poste à l'agence postale communale entre dans ce cadre depuis le 23 mai 2022, décide le renouvellement de ce contrat en CDI à partir du 23 mai 2022 à l'indice brut 382/majoré 352 et pour 21 heures de travail hebdomadaire annualisées.

✓ EMPLOIS D'ETE : MODIFICATION :

Le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril dernier validant le recrutement de 5 jeunes pour l'été 2022. Après avoir consulté le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie sur la réglementation en matière d'emploi des mineurs et le service technique sur l'organisation des tâches estivales, il propose les modifications suivantes :

- Recrutement de 8 agents contractuels au grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon, échelle de rémunération C1, Indice brut 382, Indice Majoré 352 à temps non complet (20h hebdomadaires)
- Les contrats seront établis pour 15 jours répartis selon les périodes suivantes :
 - Du 6 au 19 juillet : 2 agents
 - Du 18 au 29 juillet : 2 agents
 - Du 1 au 12 août : 2 agents
 - Du 16 au 26 août : 2 agents

La période de dépôt des candidatures, fixée du 1^{er} au 30 avril 2022 inclus, reste inchangée. M.F. RANCUREL s'interroge sur le mode de sélection le plus approprié des candidats. Il ne paraît pas opportun de se référer aux compétences et un classement par ordre d'arrivée semble injuste. La sélection se fera donc par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les modifications ci-dessus exposées.

7. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION D'URBANISME POUR LES TOILETTES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme relative à l'installation de toilettes publiques sur la zone de loisirs du lac Bleu.

8. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED : SUITE

Le Maire rappelle la délibération en date du 28 février, validant l'offre de rénovation de l'éclairage public en LED par location avec option d'achat proposée par la société ABC Energie en collaboration avec une société de crédit.

Il explique qu'aujourd'hui ce type d'opération fait l'objet de recours pour non-respect des modalités de mise en concurrence imposées par le Code de la Commande Publique. En effet, il y a litige sur la base financière à retenir pour déterminer le mode de consultation : montant de l'annuité ou montant global des travaux. Dans l'attente des décisions de justice qui viendront préciser les textes en vigueur, il est recommandé de se référer au montant global des travaux. La commune ne possédant pas les compétences nécessaires en interne pour établir le dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres, il est nécessaire d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à consulter en vue de recruter un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

9. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

✓ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2024-2026

Le Maire expose que depuis 2015, pour assister les collectivités et établissements publics de la Savoie, le SDES Territoire d'Energie Savoie, coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés, afin de permettre aux acheteurs soumis au Code de la Commande Publique de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. A ce jour, le groupement regroupe 234 membres et représente plus de 11 000 points de livraison.

Les marchés actuellement en cours d'exécution prendront fin au 31 décembre 2023.

Aussi, au regard du contexte actuel et dans un souci d'anticipation de cette échéance, le SDES relancera de nouvelles consultations publiques en 2022.

Ces consultations auront pour objectif de contractualiser avec des fournisseurs pour une fourniture d'électricité dès le 1er janvier 2024 et jusqu'à fin 2026.

La commune a adhéré à ce service dès 2015 et, dans le contexte actuel de fluctuation des prix de l'énergie, il est impératif de s'appuyer sur les compétences du SDES. La cotisation annuelle est calculée en fonction de la consommation de référence exprimée en Mwh, pour information 197 € en 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'adhésion de la commune au groupement tel qu'exposé ci-dessus.

✓ ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le SDES propose ce nouveau service qui permet d'effectuer un bilan énergétique du patrimoine des collectivités : diagnostics, préconisations et scénarios chiffrés, priorisation et suivi, sur 4 ans pour une cotisation annuelle de 945 €. Sur la commune, trois bâtiments sont concernés : les salles Belledonne et Rencontre, l'agence postale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'adhésion de la commune au service tel qu'exposé ci-dessus.

Pour information, le groupe scolaire entre dans le cadre d'application du décret Eco-Energie tertiaire qui oblige les propriétaires publics à mettre en œuvre une politique de réduction de consommations énergétiques à échéances 2030, 2040 et 2050 pour les unités foncières de + 1 000 m². Une consultation pour un AUDIT énergétique dédié est en cours (subventionné à 50% par le programme SEQUOIA).

10. RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE COMMUNAL D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport présenté par le Maire et dont la synthèse est jointe en annexe.

11. QUESTIONS DIVERSES

✓ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C. CORVAL et M.F. RANCUREL présentent les fondamentaux d'un Plan Communal de Sauvegarde. Cet outil permet la sauvegarde et le soutien des populations en cas de situation déstabilisante (tempête, inondation,...). Le dispositif mis en place doit assurer la prise en charge matérielle, morale, voire psychologique des populations sinistrées.

La commune a établi son PCS en 2015. Sa mise à jour est en cours. Il est envisagé de créer une cellule de crise et de mettre en œuvre un exercice d'entraînement.

Le PCS actualisé sera soumis à approbation du Conseil Municipal.

✓ POINT DE SITUATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

- Rénovation et extension de la mairie : le lancement des travaux est reporté en raison du contexte de pénurie et d'augmentation du prix des matériaux mais aussi dans l'attente du retour des financeurs (Etat, Région et Département).
- Agrandissement du cimetière : l'étude est en cours.
- Zone de stockage et broyage des végétaux : les élus échangent avec les autres communes sur leurs expériences pour trouver la solution la plus simple et adaptée.
- Parking la Girard : l'acte d'achat de la grange a été signé, la démolition sera programmée rapidement.
- Audit énergétique du groupe scolaire : les offres sont en cours d'analyse.
- Sécurisation de la route de Biomont : les sondages ont été effectués, le rapport permettra de définir les travaux nécessaires.
- Vidéoprotection : l'autorisation préfectorale d'installation a été obtenue, les travaux seront programmés au retour des subventions (Région et Etat)
- Chemins : les panneaux seront installés par l'ONF
- Déplacement de la piste de l'aérodrome : l'étude environnementale est en cours
- Déploiement de la fibre optique (projet Départemental): les armoires de rues ont été installées. Le planning de déploiement reste incertain.
- LANIAKEA Waters, embouteillage d'eau de source (projet privé) : la convention de réservation du foncier au niveau de la ZI F. Horteur arrivera à échéance en septembre 2022. Afin de décider d'une éventuelle prolongation, la 4C et la commune ont demandé à la société de fournir des éléments concrets sur l'avancement du projet pour le 10 juin (étude de faisabilité réalisée, plan de financement global, accord de principe sur le financement du dossier de demande d'autorisation). Le coût total de l'opération est estimé à 15 millions d'euros.
- Zone de loisirs : la pumtrack est en cours de construction. Les réunions de chantier hebdomadaires auxquelles participe la commission « travaux » donnent entière satisfaction à la commune sur le déroulement et la qualité des travaux. La réception est programmée pour le 7 juin.

En réponse aux inquiétudes de C. ROCHETTE, le Maire précise que le délai de réalisation court à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux et qu'il est respecté. Il explique que la date de livraison mentionnée dans l'offre est théorique et rappelle que l'impératif de la commune était une réception pour le 20 juin.

De plus, malgré un contexte important d'augmentation des prix, notamment au niveau des produits dérivés du pétrole tels que les enrobés comme le précise S. PERREAU, et la circulaire émise par le Premier Ministre en date du 30 mars 2022 invitant les entités publiques à renégocier les contrats en cours et à inclure une clause de révision des prix dans tous les contrats à venir, les travaux n'engendreront pas de plus-value. En effet, le marché a été conclu à prix ferme et l'entreprise a respecté le contrat.

Le Maire rappelle que le marché a été attribué, conformément au Code de la Commande Publique, sur rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre suite à une phase de négociation et validé par la commission d'appel d'offre (vote : 3 pour / 2 contre). La délibération du Conseil Municipal a validé ce choix.

Il informe également l'assemblée de la réception en parallèle d'un courrier en recommandé avec accusé de réception de la société Bike Solutions, entreprise « partenaire » de Mauro Maurienne dont l'offre n'a pas été retenue après négociation. Ce document remet en cause les compétences de l'entreprise Wise-Ride, le rapport d'analyse des offres et menace la commune d'un recours. Le Conseil Municipal s'insurge de telles pratiques, regrette que le nom de la commune y soit associé et décide unanimement de ne pas y donner suite.

- Informations diverses :

- L'ouverture des pistes forestières a pris du retard en raison de la défaillance du prestataire (Y. ROL)
- Les merlons mis en place dans le cadre du chantier de Lescherette 2 seront remplacés par des enrochements. La remise en état de la route du Replat fera l'objet d'une négociation entre la commune et la société SHEMA au moment de la mise en route de la centrale (Y. ROL).
- Le Conseil Municipal remercie les bénévoles et les donateurs qui ont participé à la collecte en faveur de l'Ukraine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.